



L'ACCUEIL DANS LES CLUBS **CONVENTION PRÉ-ACCUEIL**

Mis à jour le 10/12/2018



SOMMAIRE

1	NOTICE EXPLICATIVE	_____	p3
2	LE PUBLIC CONCERNÉ	_____	p4
3	LE KIT PRÉ-ACCUEIL	_____	p4
4	MODÈLE DE CALENDRIER	_____	p5
5	LA FICHE D'INSCRIPTION	_____	p6
	<i>à faire remplir et signer par le participant</i>		
6	LA CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL	_____	p7
	<i>à retourner remplie et signée à la commission «Accueil pour tous» accompagnée du calendrier des sorties</i>		
7	LA FICHE DE PRÉ-BILAN	_____	p10
	<i>à retourner remplie et signée à la commission «Accueil pour tous» dans le mois qui suit la fin de la convention</i>		

1 NOTICE EXPLICATIVE

Le club adresse un projet de convention signé au Comité départemental accompagné du calendrier des sorties (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).

Le président du CoDep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission « Accueil pour tous » (en un exemplaire par Internet) à : **preaccueil@ffvelo.fr**

La commission « Accueil pour tous » vérifie la conformité de la convention.

La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.

La commission envoie par Internet la convention signée au siège fédéral, au Comité départemental et au club.

Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option A « pratique encadrée » auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit « convention pré-accueil » au club.

Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission « Accueil pour tous » pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.

À l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le CoDep qui le transmet à la commission.

La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour paiement de l'aide prévue au club à la première convention signée en 2018.

N.B. : En cas de non réponse du Comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission « Accueil pour tous » pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au CoDep.

IMPORTANT : Les non licenciés seront couverts par l'assureur Allianz durant les 10 sorties du calendrier (garantie limitée Petit braquet). Ensuite, s'ils désirent rouler avec le club, soit en sorties pré-accueil, soit en sorties normales du club, ils devront prendre une licence.

2 LE PUBLIC CONCERNÉ

QUEL PUBLIC ET QUEL ENCADREMENT ?

Les hommes, les femmes, bien sûr, mais aussi les familles et les enfants sans oublier les personnes en situation de handicap :

- Les adultes seront encadrés de préférence, par les animateurs ou les initiateurs du club mais peuvent être encadrés par les membres du club ayant une bonne pratique du cyclotourisme.
- Les enfants seuls seront obligatoirement accompagnés par des personnes formées à l'encadrement (animateurs, initiateurs, moniteurs,...)
- Les personnes en situation de handicap :
 - Les sorties seront adaptées aux participants concernés, handicapés moteurs ou mentaux, en relation avec les éducateurs spécialisés selon la nature du public.
 - Les sorties devront être encadrées par des accompagnateurs spécialisés possédant les compétences correspondantes à la nature du handicap en plus des accompagnateurs club.

Si la convention de pré-accueil a pour objectif de promouvoir le cyclotourisme, favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés dans les clubs, permettre à des cyclistes occasionnels de découvrir le cyclotourisme route, VTT ou VTC, en tant que vélo loisirs, pérenniser les nouveaux pratiquants, grâce aux initiatives de certains clubs qui les ont expérimentés, elle peut être le support de différentes actions particulières.

3 LE KIT PRÉ-ACCUEIL

1 affiche pré-accueil	10 dépliant santé « <i>L'accident cardiovasculaire</i> »
10 affichettes pré-accueil	10 dépliants « <i>Les bons réflexes pour tous</i> »
25 revues <i>Cyclotourisme</i>	10 dépliant « <i>Les bons réflexes pour rouler en groupe</i> »
10 guides du cyclotouriste	20 dépliants « <i>randonnez à vélo</i> »

4 MODÈLE DE CALENDRIER

Rappel : 8 à 10 sorties (comprises dans 1 période allant de 2 à 5 mois)
Du au 20XX

SORTIE	DATES	KM	OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	INTÉRÊT TOURISTIQUE
Sortie N°1	05/09/20XX	20 km	Maitrise du vélo, déplacement en groupe et révélation sur la possibilité de faire une distance supérieure à quelques kilomètres.	Visite d'un moulin au fil de l'eau.
Sortie N°2	12/09/20XX	23 km	Utilisation du dérailleur – Découverte de l'effort en côte.	Découverte de l'art roman avec visite d'une église typique.
Sortie N°3	26/09/20XX	30 km	Déplacement en groupe et les distances de sécurité.	Visite d'une fromagerie et d'un élevage de chèvre avec dégustation.
Sortie N°4	3/10/20XX	33 km	Code de la route et les sanctions applicables aux cyclistes.	Halte commentée à un lavoir restauré.
Sortie N°5	10/10/20XX	35 km	Stationnement d'un groupe en bordure d'une voie de circulation.	Visite d'un moulin à vent encore en fonction.
Sortie N°6	24/10/20XX	40 km	Révision de l'utilisation du dérailleur et utilisation du double ou triple plateau.	Halte à un point de vue avec prise de photos souvenirs.
Sortie N°7	7/11/20XX	35 km	Nécessité de boire et s'alimenter pendant l'effort.	Visite d'un musée paysan.
Sortie N°8	14/11/20XX	40 km	Se dévêtir avant d'avoir chaud et se couvrir avant d'avoir froid.	Visite d'un élevage héliicole avec dégustation de produits locaux.
Sortie N°9	21/11/20XX	42 km	Équipement vestimentaire.	Visite d'une église romane et d'une église gothique. À l'occasion d'une des pauses, demander aux participants de prévoir l'itinéraire de la dernière sortie.
Sortie N°10	28/11/20XX	35 km	Lecture d'une carte routière.	Visite d'une asinerie et d'un château Renaissance.
BILAN	5/12/20XX	Le bilan de l'action sera établi à l'occasion de l'assemblée générale du club et sera suivi d'un apéritif dinatoire auquel seront conviés les conjoints et les enfants des participants.		

5 LA FICHE D'INSCRIPTION

SORTIES DÉCOUVERTES DU CYCLOTOURISME

Sortie du au Club n°.....

Nom du responsable des sorties :

Participant

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code postal :

Ville : Tél. :

Email :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Problèmes d'ordre médical éventuels

.....

.....

.....

.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à observer le Code de la route en toutes circonstances.

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné de l'un de ses deux parents ou de son tuteur.

Signature (OBLIGATOIRE)

6 LA CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL

ENTRE

Le Comité départemental de cyclotourisme de

E-mail : Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CODEP**

D'UNE PART

ET

Le club affilié sous le N°

Email : Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CLUB**

ET

La commission « Accueil pour tous » de la Fédération française de cyclotourisme, représentée par sa responsable et désignée ci-après par : **la commission « Accueil pour tous »**

D'AUTRE PART

– IL EST CONVENU CE QUI SUIT –

ARTICLE 1 • OBJECTIFS

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés,

LE CLUB organise entre le et le, une série de sorties club réservées aux non licenciés.

ARTICLE 2 • DISPOSITIONS PROPRES À CHACUNE DES SORTIES

- limiter chaque groupe à quinze participants encadrés par un animateur club, ou des accompagnants expérimentés, habilités par le président du club,
- respecter une distance d'un kilomètre environ entre chaque groupe afin de ne pas gêner les autres usagers de la route,
- faire remplir aux participants une fiche d'inscription dûment datée et signée,
- établir des parcours compris entre 20 et 50 km pour la route, 5 à 20 km pour le VTT, sans difficultés majeures et à vitesse adaptée au groupe,
- rappeler impérativement et à chaque sortie les règles du Code de la route, son respect, les règles du comportement des cyclistes en groupe, conseiller le port du casque et le port du gilet réfléchissant si nécessaire,
- programmer des points d'intérêt culturel, amical ou touristique au cours de la sortie.

ARTICLE 3 • CALENDRIER

- Le club a la possibilité d'ajouter deux sorties supplémentaires, sans dépasser 10 sorties, en remplacement des dates annulées.
- Le kilométrage de l'itinéraire d'une sortie pourra être modifié en plus ou en moins suivant les aptitudes des participants, sans que l'objectif pédagogique et l'intérêt touristique soient altérés,
- Toute modification du calendrier sera signalée à la commission « Accueil pour tous ».

ARTICLE 4 • ASSURANCES

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré-accueil,
- le club souscrit l'assurance fédérale option A, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble des dates du calendrier,
- en cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission « Accueil pour tous » dans les deux jours qui suivront l'accident.

ARTICLE 5 • BILAN

Le bilan des sorties est établi par le club sur la fiche jointe. Il est signé par le Comité départemental qui le transmet à la commission « Accueil pour tous » dans un délai d'un mois après la dernière sortie.

ARTICLE 6 • AIDES

Rôle du Comité départemental :

- Signer la convention et la transmettre à la commission « Accueil pour tous »,
- participer au bilan final et le communiquer à la Fédération.

ARTICLE 7 • RÔLE DE LA COMMISSION « ACCUEIL POUR TOUS » :

- Contrôler la conformité du plan d'action proposé,
- Gérer la demande d'assurance fédérale option A, Pré-accueil « pratique encadrée »,
- Envoyer le kit « convention pré-accueil » au club,
- Fournir la documentation nécessaire pour une bonne information des participants téléchargeable sur le site www.ffct.org
Gestion documentaire / Commissions fédérales / Accueil pour tous / Convention Pré-accueil
- Faire le bilan annuel des actions mises en oeuvre sur le plan national et le communiquer au comité directeur de la Fédération et aux structures.

ARTICLE 8 • CLAUSE DE NULLITÉ

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Je m'engage à proposer la prise de licence aux non licenciés qui ont participé aux 10 sorties du calendrier et qui désirent intégrer les sorties d'une nouvelle convention de pré-accueil.

Le président du club
Nom, prénom et signature

Le président du Comité départemental
Nom, prénom et signature

La commission Accueil pour tous
Nom, prénom et signature

Convention à adresser, pour validation, par email à l'adresse suivante :
preaccueil@ffvelo.fr

Fait à le

Numéro d'enregistrement

Assurance option A « pratique encadrée »
souscrite, validée par la commission Accueil pour tous

le :

CALENDRIER DES SORTIES

Du au Comité départemental :

Club : N° :

SORTIE	DATES	KM	OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	INTÉRÊT TOURISTIQUE
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				
N°5				
N°6				
N°7				
N°8				
N°9				
N°10				
BILAN				

7 LA FICHE DE PRÉ-BILAN

BILAN CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL

Nom du club : N° du club :

Responsable de la CPA : Tél. :

		HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre de participants non licenciés ayant fait au moins une sortie (*)				
Nouveaux licenciés				
Licenciés possibles ultérieurement				
Modes d'informations du public				
Points positifs				
Points négatifs				
Implication des licenciés du club				
Suggestions				
Le kit envoyé au club	Est adapté à vos besoins : oui <input type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/> Sinon, quels sont les documents qu'il vous semble important de rajouter ?			

VISA COMMISSION ACCUEIL POUR TOUS (**)

VISA DU CODEP (**)

NUMÉRO DE CPA

* : Ne compter qu'une fois les participants non licenciés à plusieurs sorties.

** : Nécessaire pour l'obtention de l'aide à la 1^{ère} convention annuelle.